

La présente entente ne constitue pas un contrat. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations morales seulement, et qu'ils ne revêtent aucun caractère obligatoire dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux.

<b>Titre du projet :</b>	Gestion et assainissement des eaux usées des résidences isolées du territoire de la Nouvelle-Beauce.
<b>Organisme responsable :</b>	Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce
<b>Résumé du projet :</b>	Un service de gestion régional des eaux usées a été mis en place afin de recueillir les eaux usées des résidences isolées et de pouvoir disposer des eaux usées pour un traitement adéquat. Chaque résidence isolée non conforme à la loi devra disposer d'un système d'épuration conforme. Les résidences non conformes disposeront de deux années pour corriger leur situation.
<b>Conformité au plan directeur de l'eau :</b>	<p><b>Enjeu A. Améliorer la qualité de l'eau afin de réduire les risques à la santé de la population et des écosystèmes.</b></p> <p><b>A.1. Réduire les sources de pollution ponctuelle.</b></p> <p><b>A.1.3. Réduire le nombre de rejets résidentiels d'eaux usées non traitées et d'installations septiques individuelles non conformes.</b></p> <p><b>Moyen d'action :</b> Contrôle réglementaire. Gestion de la cueillette et de la disposition des eaux usées. Suivi sur la bonne évacuation des eaux usées.</p>
<b>Résultats visés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise aux normes et correction de toutes les installations septiques non conformes et pouvant rejeter directement ou indirectement dans l'environnement;</li> <li>- contrôle de la disposition des eaux usées pour un meilleur traitement.</li> </ul>
<b>Type d'action :</b>	<input type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle <input checked="" type="checkbox"/> Analyse <input type="checkbox"/> Acquisition <input type="checkbox"/> Règlement <input type="checkbox"/> Étude <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Éducation
<b>Maître d'œuvre :</b>	Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce
<b>Partenaires :</b>	- Municipalités comprises sur le territoire de la MRC La Nouvelle-Beauce.
<b>Sources de financement :</b>	- Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce
<b>Calendrier de réalisation :</b>	À partir de 2007
<b>Localisation des travaux :</b>	Sur le territoire de La Nouvelle-Beauce incluant les municipalités du bassin hydrographique de la rivière Etchemin : Frampton, Sainte-Marguerite, Sainte-Hénédine, Scott, Saint-Lambert et Saint-Isidore.
<b>Programme de suivi :</b>	Visites sur le terrain.

**Indicateurs de résultats :**

- Nombre d'installations inspectées et déclarées non conformes s'étant conformées au Q.2.r.8 ;
- Nombre de résidences sans dispositifs s'étant conformées au Q.2.r.8.

**Signatures :**

\_\_\_\_\_  
M. Richard Lehoux, préfet  
MRC de La Nouvelle-Beauce

\_\_\_\_\_  
M. François Duchesneau  
Président CBE

\_\_\_\_\_  
M. Mario Caron, directeur général  
MRC de La Nouvelle-Beauce

\_\_\_\_\_  
M. Claude Plourde  
Directeur du service d'hygiène du milieu  
et des ressources matérielles

**Saint-Damien-de-Buckland, le 24 novembre 2008**

Lieu et date